



**Communiqué  
Diffusion immédiate**

## *Négociation nationale 2015* **La FAE demande la médiation**

**Montréal, jeudi 7 mai 2015** – Afin d’assurer la pérennité de l’école publique, d’améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants et de garantir aux élèves des conditions d’apprentissage qui favorisent l’égalité des chances, la Fédération autonome de l’enseignement (FAE) a acheminé ce matin au ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, M. Sam Hamad, une demande de médiation dans le cadre de la négociation nationale entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la FAE, dont la convention collective est échue depuis le 31 mars 2015.

La FAE estime que l’écart entre les propositions patronales et les demandes syndicales est à ce point majeur que l’intervention d’un médiateur devient nécessaire. Bien que la majorité des demandes et des propositions aient été présentées, un constat s’impose : chaque partie est à l’antipode de l’autre.

« De son côté, le gouvernement négocie la nouvelle convention collective en vue d’atteindre l’équilibre budgétaire, et il ne propose que des mesures qui détérioreront et aggraveront l’état de l’école publique. Tout cela dans un contexte où il a annoncé, il y a un mois, de nouvelles coupes budgétaires de 350 millions de dollars pour la prochaine année. De notre côté, nous proposons des solutions pour améliorer l’état de l’école publique et les services offerts aux élèves, et ce, pour assurer leur réussite scolaire. Un médiateur est désormais nécessaire pour trouver un terrain d’entente qui évitera le désengagement de l’État face à l’école publique », a déclaré Martin Lauzon, vice-président aux relations du travail à la FAE et responsable de la négociation.

### **À la défense de l’école publique**

Depuis le début de l’année, il apparaît clairement au fil des rencontres que l’austérité a guidé l’élaboration des propositions patronales. La FAE n’adhère pas à cette idéologie, car elle ne correspond pas aux besoins et à la réalité des enseignantes et enseignants. De nombreux points de négociation achoppent, dont voici trois exemples :

1. **Le nombre d’élèves par classe** : le gouvernement vise à augmenter le nombre d’élèves par classe, alors qu’une diminution d’élèves par classe favorise leur apprentissage, comme en témoigne l’expérience des enseignantes et enseignants.
2. **Les services aux élèves** : le gouvernement vise à retirer des dispositions qui octroient des sommes et des services aux élèves. Or, face aux besoins grandissants des élèves, la FAE vise plutôt l’augmentation de ces services.

3. **La tâche enseignante** : le gouvernement vise non seulement à augmenter le temps de travail assigné à l'école sans hausse salariale, mais il suggère aussi de réviser la fonction générale des enseignants afin de leur imposer des choix qui ne sont pas les leurs et de contrôler encore plus leur horaire de travail. Ce droit de gérance constitue une entrave directe à leur autonomie professionnelle. *A contrario*, selon l'expérience de ses 32 000 membres, la FAE veut recentrer la tâche sur l'enseignement afin de permettre aux premiers experts en pédagogie, les enseignantes et enseignants, de faire leur travail, et ce, dans le meilleur intérêt des élèves.

« Pour les enseignantes et enseignants du Québec, la situation ne peut plus durer. Le *statu quo* dans les établissements n'est plus acceptable. Le niveau de mobilisation, de confiance et de soutien que nous accordent nos troupes est sans précédent. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de demander l'intervention d'un médiateur. Le gouvernement fait des choix politiques et budgétaires qui privent l'école publique des ressources dont elle a besoin. Les compressions imposées à l'école publique atteignent maintenant plus d'un milliard de dollars. Ce sont les élèves, leurs enseignantes et enseignants ainsi que l'école publique qui font les frais de ces choix indéfendables. Il faut que ça change et il faut que ça change maintenant! », a déclaré Sylvain Mallette, président de la FAE.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290